PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024 À 18 H 45

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à 18 h 45, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Loïc TOUZINAUD, Pierre RENAULT, Virginie HITIER, Christian CHAT, Martine BLIN et Corinne MACHEFERT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre RENAULT

Ordre du jour

2024/06/01 – Commission de sécurité de l'Espace Saintonge et de la Mairie
01/ Délibération pour poursuite d'activité
02/ Prescriptions réalisées et délai de réalisation des prescriptions restant à réaliser
2024/06/02 – Contrat de nettoyage de la hotte de la cuisine : délibération
2024/06/03 – Achat d'un panneau d'affichage pour l'Église : délibération
2024/06/04 - Modification des statuts du SDEER (Maîtrise de la demande en énergie) : délibération
2024/06/05 - Affiliation du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime : délibération
2024/06/06 - Demande de subvention complémentaire de l'Atelier de la Mérine
2024/06/07 - Demande de subvention du Pont des Seugnes
2024/06/08 – Bureau de vote des 30/06 et 07/07 pour les élections législatives
2024/06/09 – Organisation du 14 juillet
2024/06/10 – Organisation de l'Escapade sur le fleuve Charente du 22/09
2024/06/11 – Organisation du concert dans l'Église le 23 novembre
2024/06/12 – Logements vacants : réunion de travail
2024/06/13 – Redevance Urbanisme à la CDA
2024/06/14 – Questions diverses

2024/06/01 – COMMISSION DE SÉCURITÉ DE L'ESPACE SAINTONGE ET DE LA MAIRIE

01/ Délibération pour poursuite d'activité

Suite à la contre-visite de l ' ESPACE SAINTONGE et de la MAIRIE et à l'avis rendu par la commission de sécurité de l'arrondissement de Saintes, le 14 mai 2024, la commission a relevé 9 prescriptions mentionnées dans le procès-verbal. Compte tenu de leur incidence sur la sécurité de l'établissement lui-même, mais surtout de ses occupants, elles doivent être rappelées intégralement assorties d'un délai de réalisation adapté.

DEMANDE LA RÉALISATION DES PRESCRIPTIONS SUIVANTES :

1. Finaliser la mise à jour du plan pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Le plan facilement détachable, devra faire figurer les logos (conformes ä la norme NFX08-070). La maquette devra être envoyée au service prévention pour validation prevention-est@sdis17.fr (article MS41).

2. Faire lever et attester de la levée des observations présentes dans le RVRE des installations

électriques par un technicien compètent (article EL19).

3. Faire lever et attester de la levée des observations présentes dans le RVRE des installations gaz par un technicien compètent (article GZ30).

4. Procéder au moins une fois par an au ramonage des conduits d'évacuation et à la vérification de leur vacuité. Pendant les périodes d'activité, les appareils de cuisson et de remise en température, le circuit d'extraction d'air vicié, de buées et de graisses, y compris les ventilateurs et récupérateurs de chaleur éventuels, doivent être nettoyés chaque fois qu'il est nécessaire. Les filtres doivent être nettoyés ou remplacés aussi souvent que nécessaire (article GC21).

5. Disposer d'un deuxième ferme-porte et d'un sélecteur de fermeture sur les portes de la réserve tables et chaises (article CO28).

6. Retirer tout stockage et dépôts de l'escalier (article CO28).

7. Procéder aux réglages du pêne de la porte CF du local archives afin que celle-ci se ferme complètement (article CO28).

8. Retirer l'affichage figurant sur le BAES à l'arrière de la cuisine donnant dans le garage indiquant le cheminement d'évacuation. Ce dégagement doit être considéré comme dégagement accessoire (article CO41).

9. Justifier du degré coupe-feu pendant 0 h 30 de la porte de communication du dojo avec la salle communale desservant les sanitaires. À défaut, procéder à son remplacement (Article CO et PE6).

Conseil en prévention : La commission de sécurité suggère d'étendre l'équipement d'alarme de la salle communale et de la mairie au dojo. Ainsi la prescription n° 9 précitée n'a plus lieu, le dojo constituera un seul et même établissement avec la salle polyvalente et la mairie.

02/ Prescriptions réalisées et délai de réalisation des prescriptions restant à réaliser

1. Maquette en cours de validation.
2. Contrôle par Bureau Veritas le 09/04/2024.
3. Contrôle par Bureau Veritas le 09/04/2024.
4. À faire dans l'été.
5. À faire dans l'été.
6. Fait le 03/06/2024.
7. À faire dans l'été.
8. Fait dès réception des prescriptions.
9. À faire dans l'été : pose d'un ferme-porte sur la porte de communication

2024/06/02 – CONTRAT DE NETTOYAGE DE LA HOTTE DE LA CUISINE : DÉLIBÉRATION

Un devis de nettoyage de la hotte de la cuisine a été demandé à PR17, il s'élève à 1 422,00 € pour 3 ans, soit 474,00 € à payer tous les ans.
Par ailleurs, un devis a été demandé pour nettoyer la VMC du dojo et de la salle des fêtes, il s'élève à 540 € TTC.

Ces devis sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

2024/06/03 – ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE POUR L'ÉGLISE : DÉLIBÉRATION

Afin de protéger des intempéries les informations mises à la porte de l'Église, il conviendrait d'acheter une vitrine pour y mettre 2 feuilles A4 dans le sens de la hauteur. Les premières recherches ont permis d'en trouver à 161,72 € TTC. Cette estimation est estimée trop élevée, certains membres du conseil municipal se proposent de prospecter pour minimiser la dépense.
Rappel des contraintes : vitrine d'affichage pour l'extérieur avec orifice de ventilation (pour éviter la condensation intérieure, porte avec clefs, cadre alu, format A3 (2 A4 dans le sens de la hauteur).

2024/06/04 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE) : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les regroupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

À l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

> « *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.* »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 08 avril 2024.

2024/06/05 – AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME

Le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Établissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

2024/06/06 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE L'ATELIER DE LA MÉRINE

Rectificatif, Martine BLIN ne veut pas de subvention complémentaire, elle attend juste le versement de la subvention annuelle de 200 €.

2024/06/07 - DEMANDE DE SUBVENTION DU PONT DES SEUGNES

8 habitants de Rouffiac ont bénéficié des services du Pont des Seugnes à Pons. À ce titre, cette association demande aux communes de résidence de ces bénéficiaires une subvention au prorata des services rendus. Pour Rouffiac, la somme s'élève à 943,80 €.

Après en avoir délibéré, la subvention est rejetée par 7 voix CONTRE et 3 Abstentions (P. RENAULT, E. SEGUIN et Loïc TOUZINAUD).

2024/06/08 – BUREAU DE VOTE DES 30/06 ET 07/07 POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Chacun se positionne sur une ou plusieurs tranches horaires en fonction de sa disponibilité.

2024/06/09 – ORGANISATION DU 14 JUILLET

Jusqu'à présent, le Foyer Rural assistait la Mairie dans l'organisation de la journée. Monsieur le Maire aimerait que le Foyer Rural gère l'intégralité de la journée.

Le Foyer Rural accepte cette mission pour 2024 mais ne souhaite pas s'engager, dès maintenant, pour les années à venir.

2024/06/10 – ORGANISATION DE L'ESCAPADE SUR LE FLEUVE CHARENTE DU 22/09

Accueil des participants en fin de matinée, déjeuner des bénévoles sous le kiosque (plateau repas préparé par les Clapotis et payé par la CDA), discours des officiels et départ des canoës à partir de 13 h 30.

2024/06/11 – ORGANISATION DU CONCERT DANS L'ÉGLISE LE 23 NOVEMBRE

Concert avec les chœurs de Pons et le prêtre rockeur de St-Sulpice de Royan. Monsieur le Maire souhaite que la section Fêtes et Culture du Foyer Rural soit l'organisatrice., il va faire la démarche en ce sens.

2024/06/12 – LOGEMENTS VACANTS : RÉUNION DE TRAVAIL

Une réunion de travail pour répertorier les logements vacants de la commune est prévue le 02 juillet à 14 h. Par la suite, les propriétaires seront contactés pour réhabiliter ces espaces de vie.

2024/06/13 – REDEVANCE URBANISME À LA CDA

Après plusieurs modes de calcul étudiés, il semblerait qu'un coût ait pu être déterminé par le conseil communautaire en fonction du nombre de documents d'urbanisme déposés par commune. La somme pour Rouffiac est estimée à 1 268 € par an.

2024/06/14 – QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : Le devis pour la hotte des Clapotis s'élève à 708 €.
Les inondations ont détérioré les bords de Charente.
Demande à Pierre Renault de l'accompagner chez des habitants pour éradiquer le problème de rats qui prolifèrent dans un quartier du village.

Béatrice ROY : s'est sentie un peu seule lors du Salon des Producteurs. Elle rappelle que c'est une manifestation organisée par la Commune. Elle recherche, pour l'année prochaine, quelques producteurs (huile d'olive, vin de Bordeaux, entre autres). Cette année, nous avons inauguré un repas le samedi soir, avec quelques producteurs, les bénévoles et quelques clients (chacun payait son repas). Les moules/frites servies n'étaient pas de très bonne qualité mais chaque participant a apprécié la convivialité de la soirée.

Pierre RENAULT : Quid fusion de communes ?
D. MUSSEAU : l'équipe municipale de St-Sever de Saintonge a estimé n'avoir pas été suffisamment informée pour faire la fusion dès le 1er janvier 2025.
Quid travaux avenue de Peuplat ?
D. MUSSEAU a signé la convention de travaux, on attend la date de démarrage.

Corinne MACHEFERT : Quid points d'eau pour les pèlerins ?
Réponse : il y a les WC publics, à côté de la salle des associations, et le cimetière.
Signale un yorkshire qui traîne sur la commune.

Pierre RENAULT et **Corinne MACHEFERT** signalent que l'eau de la concession a un très mauvais goût et rend malade.

Virginie HITIER : Quid calendrier des travaux pour reprise de la chorégraphie ?
Réponse : travaux de réfection du plancher dans la grande salle prévus du 02 septembre à mi-octobre, sauf mauvaise surprise lors de l'enlèvement du plancher actuel.
Il semblerait qu'il n'y ait plus assez de couverts : elle viendra en refaire l'inventaire.
Quid Noël communal en même temps que le marché de Noël ?
Réponse : pas d'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Signatures :

Le secrétaire de séance,
Pierre RENAULT

Le Maire,
David MUSSEAU